Commission des Féminines

REUNION DU 12/01/22

Présidente : Zakia MAALOU
Secrétaire de Séance : Manon ALLIEU (excusée)
Présents : Charles PLANAS, Pascale VILANOVE
Excusés : Patricia BREUX, Jean-Pierre COUCHEZ Sylvain , Annick COUEFFEC

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

CREATION D'UN CHAMPIONNAT U16F

Le Comité Directeur a décidé de la création d'un Championnat U16F au lieu de U15F.

Cette compétition est ouverte en nombre illimité aux U16F, U15F et U14F.

Seules les U13F ne peuvent pas y participer, sachant que plusieurs compétitions leur sont actuellement accessibles : U13G D1 / D2 / D3 - 3ème Phase et U11F/U13F.

Mise en place du Championnat U16F (après la 1ère phase des U15F - compétition en cours jusqu'au 15/01/22).

COUPE DU ROUSSILLON FEMININES A 11

Clubs qualifiés lors du cadrage du 09/01/22 : FC ST CYPRIEN et RF CANOHES TOULOUGES. Exempts du 1er tour : CANET RFC et PERPIGNAN ESPOIR FEMININ.

Compte tenu du forfait général enregitré par la LFO de PERPIGNAN ESPOIR FEMININ en R1 (suite à la décision de la Commission Régionale des Règlements et Mutations du 06/01/22 - PV N°26). La procédure est la suivante :

- Tirage le mercredi 19/01/20 à 10h00. 1 match : l'équipe qualifiée disputera la Finale avec l'exempt de ce tour.
- Date du match le 20/02/22.

CLUBS QUALIFIES POUR LES FINALES DE COUPE DU ROUSSILLON FEMININES A 8

Clubs qualifiés pour les Finales de Coupe du Roussillon Féminines à 8 : HAUT VALLESPIR et AS PRADES. Date à fixer par le Comité Directeur.

CHALLENGE LE GOFF

3 équipes concernées : ELNE FC, FC THUIR et POLLESTRES 2 (PERPIGNAN ESPOIR FEMININ 2 FG). Un match de cadrage (+ 1 exempt) = 2 qualifiés en Finales.

Tirage ce jour :

TIRAGE DU MATCH DE CADRAGE EFFECTUE PAR CHARLES PLANAS
Date de la rencontre le 30/01/22.

ELNE FC	FC THUIR
Exempt : FC POLLESTRES 2 qualifié pour la Finale	

Article 4 Challenge Le Goff
Le club ne pouvant disposer de son terrain ou d'un terrain de remplacement à la date fixée pour la rencontre, devra obligatoirement se déplacer chez son adversaire.

DEMANDE DE REPORT DE MATCH

FC ALBERES-ARGELES : du 11/01/22, demandant le report du match Féminines à 8 HAUT VALLESPIR / ALBERES-ARGELES du 16/01/22. La Commission rappelle que pour reporter un match pour COVID, il faut les justificatifs des tests biologiques attestant qu'au moins 4 joueuses/joueurs sont positives/positifs à la COVID dans l'équipe. D'autre part, compte tenu que les deux clubs sont d'accord pour reporter la rencontre, elle est fixée au 30/01/22 (date du Challenge LE GOFF).

FMI NON REALISEE + MANQUEMENTS FEUILLE PAPIER

Match CR Féminines à 11 du 09/01/22 USEPMM / RF CANOHES TOULOUGES N° 24236962 :

- Feuille de match support papier : amende de **100€** pour non-utilisation de la FMI **à l'USEPMM**
- Manque banc de touche pour les deux clubs (nom + N° de licence) : amende de **20€** pour nom et licence manquante **AUX DEUX CLUBS**
- Licences joueuses manquantes : amende de **7 x 20€** **pour l'USEPMM**

La Présidente
Zakia MAALOU